



●●●●● EDITORIAL

MOBILISATION GENERALE !

Le samedi 1er février, se tiendront à Paris*, les 3e Assises du médecin homéopathe. Ce rendez-vous annuel est un temps fort de rencontre et de réflexions entre nous. En effet, les enjeux pour l'avenir de notre pratique médicale et les défis que nous, médecins homéopathes, devons relever sont nombreux. Après la reconnaissance légale et conventionnelle de l'homéopathie acquise de haute lutte, c'est aujourd'hui l'Europe qui s'invite dans nos cabinets avec deux leviers. Le premier est la directive sur l'enregistrement des médicaments dont l'application, en France, agite notre communauté depuis plus d'un an. Nous avons démontré à travers les deux réunions auxquelles vous avez été conviés l'an dernier que cette réforme est, en réalité, une opportunité pour crédibiliser le médicament homéopathique et sa prescription par les médecins, même s'il faut en passer par une phase de mutation économique, nécessité reconnue par les laboratoires homéopathiques présents. Et nous continuons à travailler avec le Ministère de la santé et l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) sur ce dossier.

Le second est celui de la normalisation de l'homéopathie à l'échelon européen (voir dossier ci-dessous). Devons-nous accepter des normes de pratique et de formation ? Cette procédure est-elle un risque ou une opportunité à saisir sous réserve d'en connaître les tenants et les aboutissants à condition de se mobiliser collectivement sur des objectifs clairs ? Et, précisément, la mobilisation commence le 1er février.

Rendez-vous aux Assises, pour appréhender les multiples facettes de ce dossier primordial et pour comprendre l'engagement pris par le SNMHF...

Dr Dominique JEULIN-FLAMME

Présidente du SNMHF

*Hôpital Saint-Jacques - 37 rue des Volontaires 75015 Paris, samedi 1e février de 9 h à 15 h 30. Voir programme http://www.snmhf.net/images/stories/programme-assise-14_2.pdf



EDITORIAL

Mobilisation générale !

DOSSIER

Faut-il normaliser l'homéopathie ?

ACTUALITES

CAS : en attendant les complémentaires

HAS : un drôle de collègue

Médecin traitant : une ouverture homéopathique

INTERVIEW

Dr Thomas PEINBAUER : "L'Europe est une chance pour l'homéopathie"

AGENDA

LE CHIFFRE

500 millions d'€

●●●●● INTERVIEW

Dr Thomas PEINBAUER : "L'Europe est une chance pour l'homéopathie"



●●●●● DOSSIER

FAUT-IL NORMALISER L'HOMÉOPATHIE ?

" Quand j'entends le mot norme, je sors mon revolver ». Le projet européen de définir des normes pour « le service médecin homéopathe » suscite de nombreuses réactions allant du questionnement à des réactions d'opposition violentes. L'homéopathie - thérapeutique que nous exerçons tous les jours dans nos cabinets - est reconnue par le Conseil national de l'Ordre des médecins et par l'assurance maladie. Peut-elle, doit-elle rentrer dans des normes, dans une sorte de droit chemin européen ? C'est toute la question posée par ce projet visant à fixer des règles de pratiques et de prescription de l'homéopathie communes à l'ensemble de l'Union européenne.

Elu en 2013 à la présidence de l'European Committee for Homéopathie, le médecin autrichien Thomas Peinbauer affirme que le projet européen visant à définir des normes de pratiques et de prescriptions homéopathiques a pour objectif de consacrer une homéopathie exclusivement médicale.

Le Médecin Homéopathe : La directive européenne sur l'enregistrement des médicaments homéopathiques suscite

Il faut savoir qu'en matière d'homéopathie, parmi les 28 Etats de l'Europe, c'est – si on peut dire – l'auberge espagnole. On y trouve toute les situations possibles et imaginables. Dans certains pays, l'homéopathie n'est pas une pratique médicale et tout le monde peut s'autoproclamer homéopathe. Dans d'autres, c'est une pratique médicale mais non reconnue légalement. Dans d'autres encore, c'est une pratique médicale reconnue mais non prise en charge par les systèmes de financement obligatoires. Dans d'autres encore, la prescription d'homéopathie par un médecin peut entraîner sa radiation de l'Ordre des médecins.

Le premier objectif de cette normalisation est précisément de permettre à tout médecin homéopathe européen d'avoir, à travers cette normalisation, la reconnaissance de sa pratique médicale.

Il faut être conscient qu'en Europe, la pratique de l'homéopathie par des non médecins est, dans certains pays, plus importante que la pratique par des médecins.

Le deuxième objectif est donc de permettre de clairement différencier l'homéopathie médicale et l'homéopathie non médicale.

Une volonté de l'European committee for homeopathy (ECH) - qui défend une pratique médicale de l'homéopathie en Europe – est à l'origine de ce projet. Plus précisément, c'est le Dr Thomas Peinbauer, Président de l'ECH (voir interview) qui fait cette demande à la commission de normalisation autrichienne qui l'accepte. La demande est alors transmise à la Commission européenne de normalisation (CEN) qui l'instruit et la transmet pour avis aux commissions de normalisation de chaque pays membre de la CEN.

En France, la commission de normalisation est l'AFNOR (Association française de normalisation). Lors de la première consultation lancée dans les structures homéopathiques concernées - laboratoires homéopathiques, organisations ordinale et médicales - l'AFNOR, n'a pas réussi à dégager un consensus et la France s'est donc abstenue lors de ce premier vote. Néanmoins, en raison de la position favorable d'autres pays, le CEN approuve en décembre 2013 le projet de créer une commission de normalisation européenne du service médecin homéopathe. En conséquence, l'AFNOR contacte l'ensemble des acteurs de l'homéopathie en France pour tenter de définir un consensus français à défendre au niveau de l'Europe.

Le SNMHF a accepté de participer - y compris financièrement - à cette réflexion pour plusieurs raisons :

- D'abord pour défendre la pratique de l'homéopathie par les seuls médecins parce que comme l'Ordre des médecins l'a reconnu, la mise en place d'un traitement homéopathique et son suivi nécessitent d'être médecin.

- Ensuite, parce que nous souhaitons que les différentes approches de l'homéopathie soient intégrées à cette normalisation.

- Enfin, parce que les absents ont toujours tort. En effet, si nous pratiquions la politique de la chaise vide, les décisions du CEN pourraient nous être imposées sans que nous ayons pu défendre la position française sur une homéopathie médicale. En participant à cette négociation, nous pourrions défendre cette position et, surtout, le cas échéant nous serons en capacité de bloquer la procédure, compte tenu du nombre de voix dont dispose la France au sein de la CEN.

Nous avons expliqué cette position au Dr Patrick Bouet, Président du Conseil national de l'ordre des médecins. Nous serons très vigilants sur l'évolution de ce dossier et continuerons aussi les démarches entreprises depuis de nombreuses années tant auprès de l'Ordre des médecins que du Ministère de l'enseignement supérieur et de la Caisse nationale d'assurance-maladie.

Affaire à suivre.

●●●●● ACTUALITÉS

Contrat d'accès aux soins (CAS) : en attendant les complémentaires

Le 1er décembre, ils partirent 9000 à l'assaut du Contrat d'accès aux soins et au 1er janvier, par un prompt renfort, ils se virent 10500 dans ce CAS. Les querelles de chiffres se sont un peu estompées même si certains considèrent toujours que les spécialistes techniques (chirurgiens, anesthésistes-réanimateurs) – le cœur de cible du contrat - ne sont pas assez nombreux au rendez-vous. Mais le vrai sujet d'incertitude est le financement des dépassements plafonnés. Les complémentaires n'ont pas confirmé leur engagement. Elles attendent d'être reconnues comme co-gestionnaires du risque avec l'Assurance-maladie obligatoire, ce que celle-ci refuse absolument...

Haute Autorité de Santé (HAS) : un drôle de collègue

Le renouvellement des membres du collège de la Haute autorité de santé par les présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale fait débat d'une part, parce qu'avec ces nouveaux membres, il n'y a plus aucune femme au sein de l'instance dirigeante de la HAS – ce qui en ces temps de parité fait désordre – et d'autre part, parce qu'il n'y a plus aucun économiste de santé dans ce collège. C'est un paradoxe au moment où,

de l'inquiétude chez certains médecins français. Cette inquiétude est-elle fondée ?

Dr Thomas Peinbauer : Oui et non. Depuis 1992, le médicament homéopathique fait l'objet d'une réglementation européenne. En novembre 2013, ECHAMP – représentant les pharmaciens homéopathes et anthroposophes - a publié un rapport sur les besoins actuels, la disponibilité et la réglementation du médicament homéopathique au sein de l'Union européenne. Le résultat a montré que la disponibilité des médicaments homéopathiques est menacée par un défaut d'enregistrement ou un processus de réenregistrement incomplet ou en suspens. Les exigences réglementaires ne sont pas proportionnelles à la gamme de médicaments (environ 3000) que les médecins homéopathes utilisent. Cela occasionne des décisions basées sur des considérations financières comme en France, où un laboratoire homéopathique en position dominante, a réduit sa gamme de médicaments. La réglementation européenne s'avère un facteur limitant et il nous faudrait des mesures proportionnées et appropriées pour améliorer et simplifier cette situation.

MH : Dans le cadre de la procédure européenne de normalisation de l'homéopathie, l'ECH défendra-t-elle le principe d'une homéopathie médicale, pratiquée et prescrite exclusivement par des médecins ?

Dr Thomas Peinbauer : Oui, l'ECH promeut une homéopathie médicale. Elle regroupe plus de 40 associations de médecins homéopathes – représentant environ 45 000 médecins ayant une qualification en homéopathie - dans 25 pays de l'Union européenne. Le projet de normalisation européenne CEN 427 portant sur « les services offerts par les docteurs en médecine ayant une qualification supplémentaire en homéopathie » ne prendra en compte que l'homéopathie médicale. Cette réglementation doit être vue comme un important instrument pour assurer la sécurité sanitaire de notre pratique. Le document de consensus CEN 427 offrira aux législateurs et aux organismes de réglementation au niveau national ou européen des normes européennes fiables pour leurs éventuelles réglementations. Les membres de l'ECH peuvent prendre une part active dans la définition de ces normes CEN pour l'homéopathie médicale dans ce processus ouvert, transparent et issu de la base.

MH : Votre participation aux Assises du Médecin homéopathe est-elle une manière de dire aux médecins homéopathes français que l'Europe est une chance pour l'homéopathie ?

Dr Thomas Peinbauer : Oui, l'Europe est une chance et un défi pour l'homéopathie. La France joue un rôle important en raison de sa grande expérience dans les différents domaines de l'homéopathie. Elle a un large éventail d'écoles, elle est un des 4 plus importants marchés du médicament homéopathique de l'Union européenne et elle est toujours à la pointe de la recherche. La France est un des pays promoteurs de l'homéopathie médicale qui sont les acteurs majeurs du projet CEN 427. L'Europe et l'ECH ont besoin de l'expérience française avec son importante tradition homéopathique, mais la France a aussi besoin des autres acteurs homéopathiques européens pour sauvegarder l'homéopathie médicale et la disponibilité du plus grand nombre possible de remèdes homéopathiques. En tant que nouveau président de l'ECH il est important pour moi d'avoir de bons contacts et une relation fructueuse avec toutes les écoles homéopathiques françaises, les fabricants et les instituts de recherche. Ces 3èmes Assises du médecin homéopathe sont là pour approfondir encore les relations entre la

dans sa conférence de presse du 14 janvier, le Président de la République a annoncé que, dans le cadre du programme de réduction des dépenses publiques, il faut s'attaquer aux coûts de production (actes redondants, inutiles, prescription et prix des médicaments).

France et l'ECH.

Propos recueillis par :
Dr Charles BENTZ
Philippe ROLLANDIN

Médecin traitant : une ouverture homéopathique

Marisol Touraine envisage d'ouvrir le dispositif du médecin traitant aux moins de 16 ans car elle considère que cela permettrait un meilleur suivi, une prévention renforcée et une prise en charge globale pour les enfants et les adolescents. Trois critères correspondants à notre prise en charge quotidienne, à nous médecins homéopathes !



1er FEVRIER 2014

**3èmes ASSISES DU MEDECIN
HOMEOPATHE**

Hôpital Saint Jacques - PARIS

Inscription au 01.44.29.01.31

www.snmhf.net

16 au 19 JUILLET 2014

69è Congrès de la Ligue

L'HOMEOPATHIE EN MOUVEMENT

Palais des Congrès - PARIS

www.LMHI2014.org



500 millions d'€

C'est le coût, évalué par le Fonds d'intervention pour la qualité et la coordination des soins (Fiqcs), du Dossier médical personnel (DMP) depuis son lancement en 2005 – bientôt 10 ans – pour un résultat catastrophique : à peine 400 000 dossiers ouverts dont la moitié ne comporte aucune information. Face à ce fiasco et à cette gabegie – correspondant à presque 22 millions de consultations à 23 € - la Ministre de la santé a annoncé que le DMP serait réorienté et concentré sur les malades en ALD et chroniques. Y a plus qu'à...

Le médecin Homéopathe, la newsletter du SNMHF
79, rue de Tocqueville - 75017 PARIS
Tél.: 01.44.29.01.31 - Fax : 01.40.54.00.66
snmhf@club-internet.fr - Site : www.snmhf.net

Directeur de la rédaction : Dr Dominique Jeulin-Flamme
Rédacteur en chef : Philippe Rollandin
Comité éditorial : Drs Christine Bertin-Belot, Pascal Neveu
Charles Bentz et Jean-Louis MASSON